



COMPTE RENDU DU CT D'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU CHSCT DU 22 JANVIER 2021 EN VISIOCONFÉRENCE

Le CHSCT et le comité technique d'Administration Centrale Unique en formation conjointe a été présidé par Monsieur Pascal BERNARD, DRH des ministères sociaux et par Madame Anne LIRIS, Cheffe de service de la DRH, assistés du Dr Williams JOSSE, de Mme Armelle CHAPPUIS, de Mme Edith DAURIER, du Dr LECOMTE, de M. Laurent GRAU, de Mme Marie-Christine RIEUBERNET, de Mme Dayan CISERANE, de Mme Soraya BERICHI, de Mme Rachida BELAYACHI, M. Jean-Marc SIRY, M. Davy JACQUES, Mme Stéphanie HERRIG, M. Gilles PEREIRA.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1. Point d'information sur la situation sanitaire (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 2. Échanges sur la désignation des secrétaires d'instances au CHSCT AC (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 3. Adoption des règlements intérieurs CHSCTAC ET CTAC (**pour avis –CTAC et CHSCT AC**) ;
- 4. Cellule de prévention : modalités d'organisation et point d'étape (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 5. Point d'information sur le nouveau prestataire pour le soutien psychologique externe (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 6. Présentation du nouveau conseiller national de prévention (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 7. Examen des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 8. Examen des accidents et maladies professionnelles déclarés (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 9. Programmation 2021 des visites de sites sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 10. Point d'information sur le rapport de visite de l'ISST de la MNC de Paris (**pour information – CHSCT AC**) ;
- 11. Questions diverses.

-

Le quorum étant atteint pour chacune des instances, la séance est ouverte par le Président à 9H30.

Le président présente ses vœux les plus sincères aux représentants du personnel ainsi qu'à leurs proches. Il précise qu'en cette période difficile, toute la vigilance des représentants du personnel est requise pour s'assurer que le respect des personnes et l'intérêt du service public sont garantis, en fait qu'ils remplissent bien leur rôle de contre-pouvoir.

Il informe les représentants du personnel de la présidence alternée avec Mme Anne LIRIS, compte tenu de ses obligations.

Mme LIRIS s'associe aux vœux du Président ainsi qu'Armelle CHAPPUIS et son équipe.

A la demande de Dominique TELLE, qui rappelle son message, le point unique soumis au CTAC relatif au règlement intérieur de cette instance, sera traité en numéro un de l'ordre du jour.

En l'absence de déclaration liminaire, et à la question relative à la réorganisation de la DGCS, le président précise que Mme Marie-Françoise LEMAITRE assure le pilotage de cette réorganisation, assistée de Stéphane BARLERIN et en lien avec la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement), et la DRH de l'écologie, recevant tous les volontaires sur les 12 agents concernés. Il est rappelé, au nom de l'intersyndicale, le rendez-vous du 5 février prochain pour une réunion quadripartite avec les organisations syndicales des affaires sociales et celles du logement en présence des deux DRH.

➤ ADOPTION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS CTAC, CHSCTAC

(POUR AVIS)

Mme Edith DAURIER présente les deux projets de règlement intérieur.

Certains représentants du personnel souhaitent que les suppléants soient convoqués et bénéficient des mêmes autorisations d'absence que les titulaires incluant le temps de préparation des réunions et de rédaction des comptes rendus.

Ces demandes auraient été actées à l'issue des dernières élections professionnelles pour les membres du CTAC.

La présidente propose qu'une nouvelle rédaction soit proposée pour le CTAC lors de la prochaine réunion.

➤ ÉCHANGES SUR LA DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES D'INSTANCES AU CHSCT AC (POUR INFORMATION – CHSCT AC)

Le secrétaire adjoint de séance pour le CTAC UNIQUE de ce jour est M. Dominique TELLE (CFDT) qui accepte le mandat.

Mme DAURIER précise que l'article 11 du règlement intérieur du CHSCT AC prévoit la désignation de 3 secrétaires qui assurent par rotation annuelle la fonction de secrétaire et de secrétaire adjoint.

Le périmètre de l'instance s'étant réduit à deux ministères, la question du nombre de secrétaire se pose ainsi que leur désignation.

Mme Annie BATREL propose sa candidature et M. Dominique TELLE précise qu'il ne pourra assurer cette fonction que jusqu'à l'été.

Les organisations syndicales n'ayant pas eu le temps de se concerter sur cette désignation, Mme DAURIER propose qu'un message soit envoyé à la DRH pour ces nominations et le choix opéré pour la rotation.

**➤ POINT D'INFORMATION SUR LA SITUATION SANITAIRE
(CHSCT AC)**

Le Dr Williams JOSSE rappelle le couvre-feu généralisé à 18 heures, le maintien de la règle du télétravail et l'état de grande vigilance face aux trois variants qui sévissent au niveau mondial – Grande Bretagne, Brésil et Japon- et justifient le renforcement des gestes barrières aujourd'hui.

La communication doit être renforcée pour le travail à distance et l'aménagement des horaires en décalé ou en alternance pour limiter les rencontres humaines.

Du 4 au 8 janvier 2021, 9 % des effectifs des DAC étaient à 100% en présentiel, 52 % étaient à 100 % en télétravail, 39 % alternaient présentiel et télétravail, 0,5 % des agents étaient en ASA ou en isolement 7 jours et 2 % étaient des cas Covid en données cumulées depuis mars 2020.

Le Dr JOSSE précise que les tests réalisés au sein des ministères sociaux permettent de détecter les variants.

M. Jean-Marc SIRY précise que les décisions sont attendues du gouvernement la semaine prochaine, suite aux avis émis par le Haut conseil en santé publique sur la circulation des variants et les gestes barrières : distanciation physique, masques de catégorie 1 et non utilisation des masques de catégorie 2 faits maison ou achetés ; seuls les masques de catégorie 1 et les masques chirurgicaux assurent une protection optimale au niveau de la filtration.

Sur la question des statistiques et de l'élaboration des tableaux transmis, la présidente propose que la DRH retravaille les données déclaratives.

**➤ CELLULE DE PRÉVENTION: MODALITÉS D'ORGANISATION ET
POINT D'ÉTAPE (POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

Mme Rachida BELAYACHI rappelle que les principes de mise en place de la cellule de prévention des conditions de travail –cellule demandée par les représentants du personnel-, ont été présentés lors du CHSCT AC du 24 novembre 2020 et une réunion d'installation a été organisée le 11 décembre 2020.

Il a été acté que les objectifs de cette cellule sont d'examiner les signalements de situations professionnelles difficiles liées aux conditions de travail et aux questions relatives aux conditions d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.

Cette cellule a pour missions d'élaborer une analyse de la situation et de faire des préconisations en assurant le suivi, d'élaborer un plan d'action, d'assurer une veille sur les problématiques relatives aux conditions de travail, d'hygiène, de santé, de sécurité au travail et être force de proposition.

Elle est composée d'un représentant du DRH, d'un représentant du département dialogue social, expertise juridique et statutaire, le chef du département QVT, la psychologue du travail, le médecin du travail, l'assistant-e social-e, le conseiller de prévention, des représentants du personnel au CHSCT AC.

Sur les modalités de fonctionnement de la cellule : analyser les problématiques individuelles ou collectives et cerner la nature des difficultés rencontrées ; formaliser en co-construction un plan d'action en recherchant des solutions internes par l'élaboration de micro-dispositifs ; désigner un coordonnateur en charge de la collecte des éléments essentiels utiles à l'éclairage de la situation, de l'organisation des réunions de travail et de restitution en plénière ; assurer le suivi des préconisations mises en œuvre.

Les participants à la cellule doivent respecter les règles de déontologie : confidentialité et anonymisation des relevés de préconisations.

Quatre dossiers ont été identifiés lors de la réunion du 11 décembre dernier et les sous-groupes seront programmés début février.

➤ **POINT D'INFORMATION SUR LE NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EXTERNE (CHSCT AC)**

Mme RIEUBERNET présente le nouveau prestataire qui a remplacé au 1^{er} janvier 2021 l'IAPR.

QUALISOCIAL assure le soutien psychologique de tous les personnels des ministères sociaux affectés en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les structures adhérentes à la convention de groupement (ARS ou établissement public).

Spécialisé dans la prévention des risques psychosociaux, l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'accompagnement au changement, ce prestataire assure une nouvelle prestation qui comprend deux volets, **7j/7 et 24h/24** :

- Une assistance et un soutien psychologique individuel ou collectif via un numéro unique dédié – **0800 942 379** ;
- Une offre **d'accompagnement psychologique des agents en situation de proche aidant et des agents en situation de stress professionnel aigu**.

Un compte rendu de son activité sera présenté au CHSCT AC tous les 6 mois par le prestataire.

L'accompagnement des psychologues cliniciens du travail – Mme BERICHI pour l'administration centrale et M. COLL pour les services déconcentrés – aux horaires de bureau se poursuit.

➤ **PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEILLER**

NATIONAL DE PRÉVENTION (POUR INFORMATION – CHSCT AC)

M. Davy JACQUES, arrivé à la DRH des ministères sociaux début janvier 2021, est conseiller national de prévention chargé de l'appui et du conseil aux services et est affecté dans le département du Dr JOSSE et auprès de Mme RIEUBERNET.

**➤ EXAMEN DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AUX REGISTRES SANTÉ
ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DANGER GRAVE ET IMMINENT
(POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

La demande de radiateurs compte tenu de la température dans les bureaux de la Tour Mirabeau est en cours et la DFAS est en contact avec le propriétaire pour le rétablissement d'une température adaptée.

Mme RIEUBERNET prévoit la tenue par M JACQUES d'un document de suivi des réponses apportées aux inscriptions mentionnées dans les deux registres.

**➤ EXAMEN DES ACCIDENTS ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES
DÉCLARÉS (POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

M. PEREIRA indique que, depuis la dernière réunion du CHSCT AC, 2 accidents du travail ont été déclarés, concernant 2 agents de la MNC Antenne de Paris, de sexe masculin, âgés de 60 ans et de 55 ans, 1 contractuel de catégorie A et 1 titulaire de catégorie A, ayant tous les deux été victimes d'un choc psychologique à la suite de la lecture d'un courriel qu'ils ont jugé diffamatoire.

**➤ PROGRAMMATION 2021 DES VISITES DE SITES
SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE
(POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

Mme CHAPPUIS rappelle que des visites de sites se sont déroulées le 16 novembre dernier sur Duquesne, le 23 novembre 2020 sur Montparnasse, le 27 novembre 2020 sur Mirabeau et le 30 novembre 2020 sur l'Avenue de France.

Des dates seront proposées en mars prochain, soit après les vacances scolaires, pour des visites par une délégation composée d'un nombre restreint de participants pour éviter l'expérience du mois de juin.

**➤ POINT D'INFORMATION SUR LE RAPPORT DE VISITE
ISST DE LA MNC PARIS (POUR INFORMATION – CHSCT AC)**

Mme HERRIG précise que le rapport sera très bientôt clos et transmis. Elle souhaitait faire un point d'étape sur ce dossier très complexe.

Le Dr JOSSE indique avoir appuyé la demande de renforcement de l'effectif d'ISST compte tenu de l'élargissement de leur périmètre d'intervention dans le cadre de l'OTE, un effectif de 4 pour les services déconcentrés, les ARS, les EPA et l'administration centrale est insuffisant.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Sur la situation des agents du service GAP 5, le président précise que le protocole signé concerne tous les agents de la sous-direction et qu'il a validé tous les recrutements proposés. Il précise que la nouvelle cheffe de service qui arrive début février, Mme Fabienne BOUSSIN, aura en charge la recherche de solutions pour l'instauration d'une réelle qualité de vie au travail au sein de cette sous-direction.
- Sur la politique documentaire, M. GRAU précise que des travaux ont été réalisés dans les locaux de la documentation à Mirabeau, et qu'aucun projet d'évolution numérique de la documentation accompagné de suppressions de postes n'est envisagé.

En l'absence de question supplémentaire, la présidente clôt la réunion en remerciant les participants.

Fin de la réunion à 13 h 30.

La prochaine réunion se déroulera **semaine 6**.